

CAMPING EQUINOXE
Route du Littoral
66 700 Argelès-sur-Mer
TEL /FAX : 04 68 81 00 21

BORDEREAU DE RESERVATION 2025

M.....
Adresse.....
.....
Tel :.....
E mail.....

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des conditions générales de location imprimées ci-dessous, désire réserver au Camping Equinoxe
Pour la période du samedi.....(17h) au samedi.....(10h) 2025

Mobil-home 2/4 places (environ 20m²) + de 15ans
Mobil-home 4/6 places (environ 24m²) +15 ans
Mobil-home 4/6 places confort (environ 30m²) + 12ans
ou IRM (25.m²) 2-7 ans ou
O'Hara (24.4m² terrasse intégrée 6.7m²) + 7ans
IRM 3ch 6 personnes (27.60m²)
Mobil-home O'Hara ou Trigano 4/6 places (environ 30m²) (1à 5ans)

Observations:.....

Composition des occupants :

nom prénom.....	date de naissance :.....
nom prénom.....	date de naissance:.....
nom prénom.....	date de naissance.....
nom prénom	date de naissance :.....
nom prénom.....	date de naissance:.....
nom prénom.....	date de naissance:.....

COUT GLOBAL DU SEJOURsemaine(s) à €=€
(Hors taxe de séjour) semaine(s) à €=€
Frais de dossier réservation :.....23 €
Suppl.€
Suppl.€
=€

ACOMPTE à joindre au présent bordereau de réservation : 25% + frais de dossier.

Mode de paiement de l'acompte : Chèque, Chèques-Vacances, Mandat.

En conséquence je m'engage à prendre possession de ma location à la date indiquée sur la confirmation de location, après avoir réglé le solde du séjour.

Fait à.....le.....

Le locataire, Signature

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La réservation ne sera effective que lorsqu'elle sera acceptée par la direction du Camping Equinoxe par l'envoi d'une confirmation de location (sous quinzaine)

1 /La location meublée sera libre à partir de 17h le jour de l'arrivée et devra être libérée au plus tard à 10h le jour du départ.

2/Pour prendre possession de votre location le jour de l'arrivée, sont obligatoires :

- la présentation de la confirmation

-LE REGLEMENT DU SOLDE DU SEJOUR (**les règlements par chèque seront faits 4 SEMAINES AVANT L'ARRIVEE**). Paiement possible par : CB, Espèces, Chèque Vacances.

-Le versement d'une caution de 2 chèques, un de 500 € pour le matériel et un de 150€ pour le ménage restitué au départ après inventaire des lieux si la location est rendue dans l'état initial.

3/Toute modification dans la liste détaillée des occupants (ci-dessus) doit être signalée par courrier et acceptée par la direction du Camping.

4/Toute arrivée retardée ou tout départ avancé ne sera pas à la charge de la direction de l'établissement.

5/Le locataire s'engage à prendre possession des lieux mis à sa disposition par le présent bordereau. En cas de défaillance de sa part, le montant de l'acompte et les frais de dossier versé ne seront pas remboursés

6/Durant son séjour, le locataire est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement sous peine d'exclusion.